



Compte rendu Conseil Municipal en date du 3 Décembre 2021

L'an Deux Mil Vingt-et-un, le Trois Décembre, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Henri PRIETO, premier adjoint.
Date de convocation : 26 Novembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Denis CARRON, Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Céline DE NARDI-CANTELE, Jérôme FOROT, Marceline BOUJU, Gilles TOUBLANC, Nicolas ROQUE, Carole GALLIN, Carole FABBRI, Alexandre MEUNIER-BEILLARD, Kevin BLACHON.

Nombre de conseillers représentés : 2

Janine GARIN (Pouvoir à Henri PRIETO), Lionel SEIGLE-VATTE (pouvoir à Jérôme FOROT).

Nombre de conseillers absents : 3

Marie-Noëlle LEGARCON, Françoise FERNANDEZ, Laurence CHANEL.

Secrétaire de séance : Jérôme FOROT.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour. L'annulation des régies et la concession plage.

1. Annulation régie

Suite à la mise en place du paiement en ligne directement auprès de la trésorerie, il est proposé la suppression des régies historiques de la cantine de Le Pin, de la garderie de Le Pin, de la cantine de Paladru et de la garderie de Paladru.

Voté à l'unanimité

2. Bilan d'activités du Pays Voironnais

Lecture par M. le Maire d'un résumé des comptes rendus du bilan d'activité 2020 du Pays Voironnais :

Compétence Environnement : budget de 37 millions d'euros en faveur de l'environnement dont 8,26 millions pour des travaux d'eau et d'assainissement. Ex : augmentation de la capacité de la station d'épuration de Charavines. Des projets de production d'énergie renouvelable. La simplification du tri des déchets. Depuis 2020 le Pays Voironnais a aussi repris la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Compétence Mobilité : 12 millions d'euros de budget. La gestion de 13 parkings relais, d'aires de covoiturage, de l'autopartage et du schéma cycle vélos notamment.

Compétence Solidarité : budget de 13 Millions. 1 245 personnes aidées par le service d'aide de l'ADPAH. Implantation d'une nouvelle chaufferie bois à la résidence Plein Soleil où résident 64 personnes. Des actions d'aides et d'information sur la fatigue mentale, des services de soin à domicile.

Compétence Aménagement : budget de 18,4 millions dont 7,7 M€ en faveur des opérations structurantes comme le cœur de village de Paladru et de l'aménagement du nouveau quartier Rossignol République à Voiron.

Compétence Emploi et Économie : budget de 16,3 millions avec des investissements en faveur de travaux sur les bords du lac pour 80 000 € notamment. 381 entreprises ont également été soutenues par le biais d'aides diverses.

Compétence Culture et patrimoine : budget de 7,3 millions avec le fonctionnement du réseau des bibliothèques, l'animation de la salle du Grand Angle, le musée Mainsieux, la Grange Dimière et à partir de 2022 le musée archéologique de Paladru.

10 000 personnes ont participé aux événements organisés par le service patrimoine et culturel dont 25 % de scolaires.

3. CAPV : désignation d'un représentant au conseil de développement

La commune doit présenter une personne de la société civile du village pour siéger au conseil de développement. M. le Maire appelle les élus à réfléchir et à proposer dans les jours à venir des personnes susceptibles d'être intéressées. Le conseil de développement a pour but de proposer des idées aux conseillers communautaires, sans pouvoir de décision pour autant.

4. Chèques cadeaux personnels

Suite au refus des chèques restaurant, jugés trop coûteux au dernier CM, le Maire propose des chèques Kadéos Infini tous rayons pour un montant de 300 €. Les conditions requises pour l'obtention de ceux-ci seraient un minimum de 6 mois de présence *dans l'établissement*, être titulaire d'un CDD sur un emploi permanent. Le montant des chèques cadeaux attribués sera calculé au prorata des heures effectuées. Le montant 2021 serait de 8 180 €. Cette dotation et cet accord sont valables uniquement pour l'année 2021.

Un premier vote consiste à allouer une attribution de chèques cadeaux si les conditions sont réunies.

Voté à l'unanimité.

Un second vote a lieu pour la somme octroyée :

300 € → 9 voix

200 € → 6 voix

100 € → 1 voix

La somme de 300 € est donc retenue.

5. Poubelles intérieures de tri

Suite à un audit avec la CAPV et pour favoriser le recyclage et le tri des déchets, un manque de poubelle est constaté à l'intérieur de certaines salles communales.

C. De Nardi Cantèle propose l'acquisition de 4 poubelles jaunes de 60 L et 2 poubelles à verre, sur roulettes pour les apporter aux containers extérieurs, pour un montant de 2 424 €

Une subvention de 50 % est accordée par l'ADEME.

Voté à l'unanimité.

6. Localisation nichoirs

La CAPV et la commune de Villages du Lac de Paladru vont installer des doubles nichoirs à hirondelles (2 sur l'école de Paladru, 1 voire 2 sur l'école du Pin), ainsi qu'un gîte à chiroptères. Un hôtel à insectes sera installé dans l'espace extérieur de la mairie du Pin. Les emplacements ont été définis par un professionnel de la CAPV en tenant compte de l'aspect "au mieux pour les animaux" et de l'aspect pédagogique. Le coût des nichoirs, gîte et hôtel ainsi que de l'installation, hormis l'hôtel à insectes, est entièrement pris en charge par la CAPV.

Voté à l'unanimité.

7. Acquisition local centre village Paladru

Le 26 mars 2021, le conseil municipal a délibéré pour l'acquisition d'un local brut en rez de chaussée pour une surface de 192 M², en face du musée, d'une valeur de 348 270 € en faveur du promoteur Maulin et de son programme immobilier sur Paladru.

De plus le promoteur Maulin a signé en 2019 une première convention avec la CAPV incluant une clause avec réévaluation de la taxe d'indexation sur le prix du matériel ou du bâtiment jusqu'à l'achat définitif. Cette taxe est liée à l'indice BT 01 et à l'indice du coût de la construction (ICC).

Le coût total à ce jour avec calcul de la taxe s'élève à 369 802,08 €

M. le Maire et D. Seyve ont contacté l'avocat de la mairie. Selon notre avocat, la somme ne peut pas dépasser 5 % entre la réservation et la signature de l'acte définitif de vente.

Une proposition est envoyée au promoteur Maulin sur la base d'une réévaluation de 5 % sur la base de la délibération de mars, que le promoteur refuse pour mise en péril du projet.

Néanmoins une nouvelle proposition de 363 371,99 € est faite à la mairie. Le coût prévisionnel de l'indice pouvant faire varier cette somme de 4 000 € jusqu'à la signature de février.

S'ajoutera à cette somme un coût d'aménagement intérieur d'environ 200 000 €, pour lequel des subventions d'aménagement peuvent encore être demandées.

J. Forot précise qu'à la suite de cette acquisition, un appel à projet peut être lancé afin d'étudier les potentielles offres de vente ou de location auprès des professions médicales.

D. Seyve projette l'emplacement du local et les chiffres ci-dessous. L'emplacement est stratégique pour le village et en face du musée. Il serait donc important de maîtriser la destination de ce local.

Recette perçue pour la vente du terrain à la CAPV en 2020 : 210 000 €

Recettes estimatives prévisibles sur 10 ans : taxe H/F : 76 000 € soit 7 600 €/an, loyers (si location) : 1 000 €/mois soit 120 000 €, subvention du Conseil Général pour l'achat : 101 000 €, subvention aménagement : montant inconnu.

Total prévisionnel des recettes : 507 000 €

Il est précisé que si l'achat n'est pas réalisé par la mairie, le promoteur Maulin aura la maîtrise de ce rez de chaussée, sans qu'il y soit possible de réaliser des logements. L'opération structurante du PV pourrait être revue à la baisse ou stoppée.

A noter également qu'à ce jour, 64 % des logements sont réservés.

A partir de ces éléments, il est donc demandé au conseil municipal de voter la signature d'un contrat de réservation de 363 371,99 € HT avec un indice BT01 calqué sur l'indice ICC à la hausse ou à la baisse de 5 % maximum jusqu'à la date exacte de la signature d'ici fin février 2021.

Voté à l'unanimité.

8. Répartition ménage du DOJO

Suite à la décision d'accorder l'ouverture du dojo aux élèves à des fins sportives, la commission sport du Tour du Lac propose que le coût du ménage incombe aux communes, comme cela est le cas pour d'autres équipements sportifs.

La répartition sera faite en fonction du nombre de licenciés de chaque commune. Un avenant à la convention de 2011 est demandé.

Coût moyen global par an = 2 585 €

Voté à l'unanimité.

9. Répartition achat de tatamis pour le DOJO

Changement des tatamis du dojo pris en charge par les quatre communes (Bilieu, Montferrat, Charavines et Villages du Lac de Paladru) après déduction des subventions de la fédération de judo et celle du département. Facture d'un montant de 6 600 €. La durée de vie des tatamis est en moyenne de 12 ans.

Voté à l'unanimité.

10. Frais divers stade de foot autour du lac

Des réparations sont à effectuer sur les stades de Montferrat et de St Pierre de Paladru pour que les clubs puissent continuer à s'entraîner ou jouer.

Devis stade St Pierre de Paladru : 5 475 € et devis stade de Montferrat : 3 650 €

Montant à partager suivant les clés de répartition intercommunales.

Voté à l'unanimité.

11. Salle PALLAS

Allocation d'une somme maximale de 8 000 € pour la réfection des plaques du plafond aux 4 angles de la salle PALLAS, ainsi que le hall d'entrée et le remplacement des 32 luminaires. Nombre d'éclairage à diminuer si possible.

Une demande de subvention auprès de l'ADEME est proposée.

Voté à l'unanimité.

12. Demande école de Paladru : séances de voile

Mme Launey, professeur de classe des CM1 et CM2 souhaiterait proposer 4 séances de voile à Montferrat pour ses élèves. Le coût est de 1 216 €.

Voté à l'unanimité.

13. Concession plage

Suite aux retards du début de la location, aux intempéries de l'été et à la crise sanitaire, la société Plaisilac a adressé une demande de réduction ou de report de loyer à la mairie.

La commission propose au conseil de faire un geste afin de ne pas rendre plus que déficitaire Plaisilac et de lui montrer notre soutien.

Le Bilan de Plaisilac hors investissements présente un déficit de 5 000 €, après acquittement d'un premier loyer de 30 062,50 €.

Le second Loyer restant à payer est de 24 104,15 €.

Le conseil propose une remise de 50 % sur la 2^e échéance restante de la location à savoir 12104,15 €, et le solde des 50 % restants soit 12 000,00 € en deux titres : un sur 2022 de 6 000 € et un sur 2023 de 6 000 €.

Voté 15 pour, 1 contre

14. Compte rendu des commissions communales et/ou intercommunales

Commission commerce :

LOCAL POSTE : Un devis pour changement radiateur et fenêtres et déplacement des disjoncteurs est en cours.

Commission voirie :

- Les travaux de la RD 50 vont s'achever, seule la réfection du plateau devant la mairie et la réfection de la route par le département auront lieu au début du printemps.

- Le cabinet Sintégra a démarré son étude topographique sur la RD 17 entre la mairie de Le Pin et le cimetière.

- Des dossiers sur l'écoulement de l'eau pluviale sont ouverts sur certains secteurs.

- Un cahier de remarque sur l'extinction de l'éclairage public est ouvert dans les mairies. Quelques retours. Première analyse en début d'année.

- Demande d'un accord de principe sur la réfection de la cour de l'école de Paladru pour anticiper vraisemblablement la non-reconduction du plan école fin juin 2022.

Commission petite enfance :

C. Collomb informe le conseil de la préparation d'une journée de la parentalité le 21 mai prochain.

Commission CCAS

Le repas a réuni 123 personnes et un colis sera distribué pour les 168 personnes non présentes au repas.

DIA Boulangerie Paladru

Les murs de la boulangerie sont en vente. Les gérants de la boulangerie n'ont pas été informés. Ils confirment avoir un bail 3/6/9 ans et souhaitent le conserver.

Pas de préemption demandée.

DIA et notifications Safer

FERRARD 260 000 €

GONDARD 430 000 €

Questions diverses :

Demande de Lionel Seigle Vatte pour une diffusion plus rapide du compte rendu de conseil municipal.

→ Réponse : Possible à condition d'un retour plus rapide du secrétaire de séance, puis des relectures. Les CR sont également disponibles en ligne dès parution, sur le site Internet de la commune.

Prochains conseils municipaux : 21/01 - 25/02 - 25/03 - 29/04 - 20/05 - 24/06 - 22/07

Vœux de la municipalité : le 16 /01 à la salle Pallas à 10H30.

Fin de séance 22H30